

tenue sous la présidence de Monsieur CHARVIN, assisté(e)
de Madame MARCOVICI et Monsieur GOURSAUD, Conseillers
En présence de Madame LORRIAUX, Rapporteure publique
Madame EDWIGE, Greffière

09 heures 15

01) DOSSIER N° 2501276 RAPPORTEUR: Monsieur Jérôme CHARVIN

Titre de l'affaire Annulation de la décision portant refus de séjour étudiant et OQTF à une ressortissante Camerounaise

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître BADJI-OUALI Chreifa (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT	

02) DOSSIER N° 2501277 RAPPORTEUR: Monsieur Jérôme CHARVIN

Titre de l'affaire Annulation de la décision portant OQTF dans le délai de 30 jours assortie d' une IRTF d' un an à un ressortissant Tchadien

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître RUFFEL Christophe
Défendeur	PREFECTURE DE L'AUDE	

03) DOSSIER N° 2501278 RAPPORTEUR: Monsieur Jérôme CHARVIN

Titre de l'affaire Annulation de la décision portant OQTF dans le délai de 30 jours assortie d' une IRTf d' un an à un ressortissant Guinéen

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître RUFFEL Christophe
Défendeur	PREFECTURE DE L'AUDE	

09 heures 15

04) DOSSIER N° 2501279 RAPPORTEURE: Madame Aude MARCOVICI

Titre de l'affaire Annulation de la décision portant OQTF sans délai assortie d' une IRTF de 3 ans à un ressortissant Algérien

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Monsieur X
Défendeur	PREFECTURE DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT	

05) DOSSIER N° 2502961 RAPPORTEURE: Madame Aude MARCOVICI

Titre de l'affaire Annulation de la décision portant OQTF sans délai assortie d'une IRTF de trois ans pour un ressortissant Algérien.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur X	Maître AKEL Leyla (Cour)
Défendeur	PREFECTURE DU DEPARTEMENT DE L'HERAULT	

06) DOSSIER N° 2501300 RAPPORTEURE: Madame Aude MARCOVICI

Titre de l'affaire Annulation de la décision portant refus de séjour en qualité d'étudiant assorti d'une OQTF avec délai pour un ressortissant Congolais.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame X	Maître MAVOUNGOU Jean-René
Défendeur	PREFECTURE DES PYRENEES ORIENTALES	

Arrêté le 08/08/2025

Le vice-président : J. CHARVIN